

**ARRETE** n°2021-11  
de nomination du directeur de l'Agence d'ingénierie départementale

*Le Président de l'Agence d'ingénierie  
départementale des Alpes-Maritimes,*

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5511-1 ;  
Vu les statuts de l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes et notamment ses articles 16 et 17 ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur **Hervé MOREAU** est nommé directeur de l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes.

**Article 2** : Le directeur de l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes assiste le Président dans ses fonctions. Il assure la direction du personnel sur lequel il a autorité ; il est responsable de l'organisation, l'animation et l'exécution des missions confiées à l'Agence.

**Article 3** : En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nice (18 avenue des Fleurs, CS 61039, 06050 Nice cedex 1 ou par Télérecours, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)), dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.

**Article 4** : Le directeur de l'Agence d'ingénierie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, publié et transmis à la préfecture.

Nice, le 12 JUL. 2021



**Charles Ange GINESY**  
Président de l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes